

ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE ARTISTIQUE

À partir d'une expertise artistique et pédagogique, l'enseignant ou enseignante artistique enseigne des pratiques artistiques spécialisées. Il développe la curiosité et l'engagement artistique, transmet les répertoires les plus larges possible en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Enseignement d'une discipline artistique (musique, danse, théâtre)
- Organisation et suivi des études des élèves
- Évaluation des élèves
- Conduite et accompagnement de projets pédagogiques artistiques et culturels
- Pratique artistique

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les enseignants et enseignantes artistiques représentent 31200 agents au 31 décembre 2012, soit le premier contingent d'agents de catégorie A de la FPT. Ces agents travaillent principalement dans les EPCI et les communes de plus de 3 500 habitants.

Les enseignants et enseignantes sont en relation constante avec les élèves et les parents d'élèves. S'ils exercent au sein d'un établissement et participent aux projets pédagogiques, ils disposent d'une grande autonomie dans la conduite de leurs activités d'enseignement. La moitié d'entre eux exercent ce métier à temps non complet (53,9 %), ce qui explique que près de la moitié ne soient pas titulaires (47,1%).

ACCÈS

- > Formation initiale dans le domaine des pratiques artistiques
- > Concours d'accès de la filière culturelle, catégorie A, cadres d'emplois des professeurs et professeurs territoriaux d'enseignement artistique ; catégorie B, cadres d'emplois des assistants et assistantes territoriaux spécialisés d'enseignement artistique

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- l'évolution des pratiques sociales et artistiques de la population ; la recherche de nouveaux publics et la prise en compte des pratiques émergentes et des langages artistiques contemporains ;
- les orientations politiques et le contexte réglementaire : harmonisation européenne en matière d'enseignement ; charte du Ministère de la culture et de la communication relative à l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre ; schéma d'orientation pédagogique relatif aux enseignements artistiques ;
- la généralisation de la mise en place d'établissements de formation d'enseignants et enseignantes de la musique et de la danse ; le développement des structures de formation spécialisée ;
- le développement des projets d'établissement et des problématiques de pédagogie, de création et de diffusion culturelle ;

- le développement des intercommunalités ;
- les politiques sociales et culturelles locales ; le développement des modes de concertation et des dispositifs partenariaux et contractualisés ;
- le développement des pratiques numériques ;
- la diversification des pratiques des publics et la prise en compte de nouvelles esthétiques (musiques actuelles, danses urbaines, etc.), des nouveaux supports numériques ;
- l'évolution des activités d'éducation artistique et culturelle.

La baisse continue des dotations de l'État s'est poursuivie en 2016 et en 2017. Toutes les collectivités sont impactées et s'inquiètent du devenir de la culture face à ce désengagement de l'État.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Depuis quelques années, il existe une réelle volonté politique de démocratiser l'accès à la culture et la réforme des rythmes scolaires contribue à une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Les collectivités territoriales font appel à des professionnels capables d'amener la culture dans des lieux ou vers des publics qui en sont éloignés. Les besoins d'emploi dans les collectivités territoriales sont donc croissants malgré des ressources budgétaires qui ne cessent de décroître. De nouvelles pratiques liées au numérique permettent de recourir à des plateformes de financement participatif.

• SCÉNARIO 1

Compte tenu de la réforme territoriale engagée, l'éducation artistique et culturelle, priorité politique affichée, s'inscrit dans une nouvelle relation État-collectivités. Relation d'autant plus bouleversée dans un contexte de réorganisation générale des rythmes scolaires ; le temps scolaire restant le seul garant de l'égalité d'accès à la culture, puisque le seul endroit où l'on touche l'ensemble des enfants. Cette nouvelle coopération permet aux collectivités la définition de nouveaux échelons en matière d'action culturelle, avec un projet culturel abordé en tant qu'enjeu de territoire et s'inscrivant dans une approche globale sur l'ensemble des politiques publiques au service du projet culturel. Cette démarche ambitieuse permet de réorganiser l'offre d'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'un territoire et préserve, voire, sécurise l'emploi.

• SCÉNARIO 2

L'État poursuit son désengagement et ce sont alors les projets de territoires et les dynamiques d'intégration communautaire et de mutualisation au niveau du bloc local qui devront répondre aux enjeux. Les collectivités territoriales devront se tourner vers d'autres modes de fonctionnement et de financements pour maintenir les services publics de la culture, garantir la diversité, la pluralité des œuvres et des idées et intégrer la culture dans des politiques transversales. Ces restructurations risquent alors de fragiliser l'emploi du secteur, autant que la situation des établissements et des équipements eux-mêmes.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

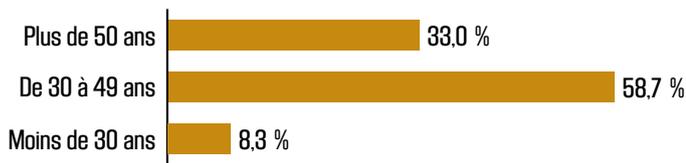
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

31 200 agents

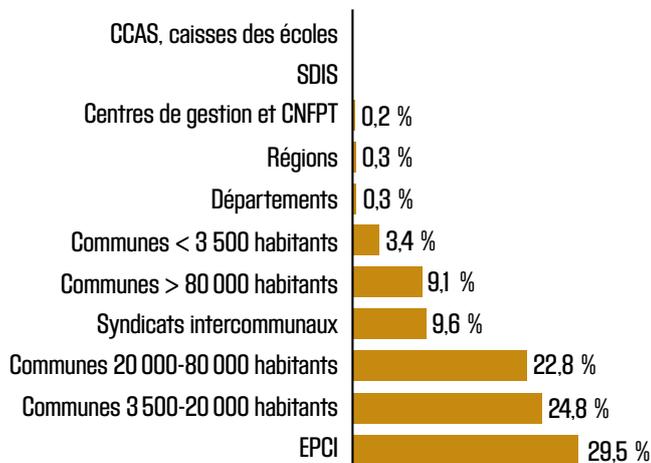
53,9 % d'agents à temps non complet

48,4 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

71,8 % d'agents de catégorie B

23 % de catégories A

52,9 % d'agents titulaires

47,1 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **44 ans**

Part des plus de 55 ans : **16,1 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Enseignements artistiques	29 200	93,5
Action culturelle et spectacles	900	2,9
Autres services	1 100	3,6